

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1569

présenté par

Mme Sage, rapporteure et Mme Jacquier-Laforge, rapporteure

ARTICLE 80

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« plus prochain »,

les mots :

« premier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.